

Image not found or type unknown



Sans papier mere d'un enfant français

Par **lida1**, le **27/04/2011 à 09:07**

Bonjour,

je suis une maman d'un enfant français qui a un mois j'ai une obligation de quitté le territoire qui dois expiré le 15JUN PROCHAIN on a conseillé d'attendre la fin du oqtf pour allé a la prefecture pour retire un dossier

ma question est ce que je peux allé avant le 15 juin ou pas j'ai rdv le 21 JUIN pour faire la carte d'identité et le passport pour mon bebe

merci pour votre reponse

Par **amajuris**, le **27/04/2011 à 09:41**

bjr,

le père de l'enfant est français ?

cdt

Par **lida1**, le **27/04/2011 à 13:35**

oui le père est français et l'enfant est reconnue merci pour votre réponse

Par **mimi493**, le **28/04/2011** à **14:28**

Vous avez la copie intégrale de l'acte de naissance de votre enfant indiquant sa nationalité française ?

Vous avez les preuves que depuis la naissance, vous participez à l'entretien et l'éducation de votre enfant ?

Si oui, comment se fait-il que vous ayez un OQTF ?

Par **lida1**, le **28/04/2011** à **18:46**

bonjour

merci pour votre réponse oui j'ai l'acte de naissance intégrale qui nous a été remis a la mairie j'ai reçus mon renouvellement du titre de séjour a été refusé alors que j'étais a deux semaines de grossesse .

merci cordialement.

Par **mimi493**, le **03/05/2011** à **01:14**

Voyez un avocat ou une association d'aide aux étrangers (CIMADE par exemple) pour déposer un dossier de régularisation en tant que mère d'un enfant français.

Par **lida1**, le **03/05/2011** à **09:40**

bonjour

merci pour votre réponse oui j'ai un avocat mais difficile a la joindre et quand je lui envois des mails ça reste sans réponse j'avais déjà contacté la CIMADE avant juin dernier je vais les recontacter.

cordialement.